TESTAMENT PRÉALABLE

A

LA JUSTE EXÉCUTION

PROJETTÉE

DU TRAITRE ET ASSASSIN

LE PRINCE LAMBESC,

COLONEL d'honneur, chaſſé avec infamie du Régiment de Royal-Allemand, Commandeur indigne de l'Ordre du Saint-Eſprit, Gouverneur concuſſionnaire de la Province d'Anjou, & un des premiers fauteurs des exécrables déſordres publics:

SUIVI du CREDO des Traîtres, ou la profeſſion de foi de ce Prince criminel & des autres Ariſtocrates, & leur MÉA-CULPA.

Imprimé à Paris, dans un des cachots de l'Hôtel de la Force, l'an de la Liberté.

1789.

Cau FRC 8667

MJ W17514

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PRÉAMBULE.

L'AN 1789, le propre jour de la Touſſaint, un des princes infames & réfugiés, LE SCÉLÉRAT DE PRINCE LAMBESC, effrayé du ſon lugubre & funéraire des cloches, annonçant la célébration du jour ſuivant, celui des Trépaſſés, bien plus que du cri intérieur des remords dont il eſt incapable; inſtruit de la proclamation de l'aſſemblée des Communes, qui le déclare, avec raiſon, un traître abominable & un vil aſſaſſin; il manda un homme de loi, pour faire encore un tour de gobelets & détourner de deſſus lui l'indignation publique par une nouvelle paſquinade. Le dépoſitaire, après avoir ſatisfait à l'uſage, en plaçant en tête de cet acte illégitime, par un menſonge impudent, que ledit prince étoit ſain de corps & de jugement, quoique divers eſculapes produiſent des mémoires non payés de la fauſſeté de l'une de ces aſſertions & d'une grande conſommation de mercure, & que toute la France ſoit convaincue de la fauſſeté de l'autre, le ſcélérat d'ex-grand-écuyer parla en ces termes;

MES DERNIERES VOLONTÉS *.

Mettez, Monsieur, mot à mot, ce que je vous dicte, sans que le respect que vous devez à mon rang vous fasse rien changer à mes expressions.

Je suis un monstre abhorré de la nation entiere ; la chronologie des coquins les plus infames, ne présente aucun exemple que mes atrocités n'aient surpassé ; les CALIGULA, les NÉRON, les VITTELLINS, les SINON, & les MEZENCE, ces êtres exécrés ne sont, comparés à moi, que des scélérats ordinaires. La fin de ces indignes destructeurs, toute affreuse qu'elle paroît, seroit trop douce pour moi. Un peuple outragé par ma barbarie & mes odieuses cruautés, a prononcé sur mon sort. Sa vengeance m'attend au gibet. Après avoir mis ordre à mes affaires, je cours leur livrer leur victime, trop heureux d'expirer la corde au cou, & d'expier foiblement, par une mort si douce, mes criminels attentats.

Les vexations multipliées que j'ai commises dans mon gouvernement d'Anjou, mes vols,

---

* C'est le héros du PONT-TOURNANT qui dicte lui-même ses dernieres volontés. Qu'en pensez-vous, Français ? Y croirons-nous ?

mes rapines, mes concuſſions, mes ſcélérateſſes inouies, m'ont rendu l'opprobre & le rebut de l'univers. Je ſavourois avec délices les malédictions de ce peuple ; je m'en conſolois avec leur or & l'inſigne faveur de ma chere & aimable couſine, Marie-Antoinette de France ; car vous n'ignorez pas plus que toute la terre, que, ſans principes, ſans mœurs, ſans délicateſſe, la royale proſtituée a captivé conjointement, à mille & mille autres, mon cœur, mes ſentimens, & que depuis la ſinguliere & honteuſe conſidération qu'elle a eue pour moi, ma volonté a toujours été dépendante de la ſienne.

Je ne puis me réſoudre à aller orner, de gaiété de cœur, la potence dont la France entiere me menace, ſans au préalable faire la répartition de ce que je poſſede. Prêt à ſauter SUR RIEN, je veux, en façon de bienfaits, faire quelque reſtitution ; mes juges reſpecteront ſans doute mes dernieres diſpoſitions, quoique le nom de celui que je vais inſtituer mon exécuteur teſtamentaire, déjà voué à l'horreur publique, ne ſoit pas un garant bien ſuffiſant de l'exécution dont je vais le charger. Je me confie à cet égard à la clémence du ciel & à la bonacité pariſienne.

Je nomme donc, & inſtitue pour exécuteur du préſent teſtament, le prince de Vaudemont, mon frere, en le priant de ſe conformer à toutes les diſpoſitions qu'il renferme, en s'engageant à accepter pour diamant d'uſage, certaine bague de brillans, ſur laquelle eſt incruſté le chiffre de la Reine, & provenant de la décompoſition du collier fameux, dit le COLLIER CARDINAL, bague donnée à la tribade Polignac, par la FROTTEUSE COURONNÉE, & que cette derniere me donna par forme de gratification la derniere fois, que couchant avec elle, à Luxembourg, je m'y comportai en galant homme; & j'oſe proteſter à M. de Vaudemont, qu'il peut la prendre ſans ſcrupule; ma conſcience, à cet égard, ne me reproche rien: en honneur, je l'ai bien gagnée. L'horrible Meſſaline de qui je la tiens, peut me ſervir de caution.

Je ne veux point de légataire univerſel, ayant trop de dons à faire, & d'ailleurs ceux qui ont des prétentions légitimes à cette qualité, peuvent, à coup sûr, s'en paſſer.

Je donne & légue à Marie-Antoinette, Reine de France, un taliſman précieux qui rend inviſible la perſonne qui le porte; elle en pourra retirer un double avantage, d'abord celui de dérober au peuple Français la vue d'un monſ-

tre odieux, dont les crimes ont été ſi funeſtes à la Nation entiere : enſuite celui de pouvoir, ſans crainte, pénétrer dans les aſſemblées les plus ſecrettes, & y entendre les vérités qu'on débite ſur ſon compte, quoiqu'elle ne lui ſoient gueres diſſimulées ; mais faiſant elle-même l'office des mouchards qui ſe reproduiſent à Paris ſous une NOUVELLE ENVEPOPPE, elle épargnera les fonds de la caſſette de ſes menus plaiſirs, qui ſont diablement altérés, par la maniere dont elle en a fait uſage.

Je donne & légue à Monſieur, frere du Roi, une phiole, contenant un Elixir ſouverain pour diminuer l'épaiſſeur de la matiere ; indépendamment de cette vertu, ſa vapeur ſpiritueuſe débrouille les facultés intellectuelles, ouvre le jugement, & peut, en très-peu de temps, faire d'un lourd automate, un perſonnage utile & intéreſſant.

Je laiſſe à mon amé & féal le cher comte d'Artois, un topique sûr pour préſerver de la rage. Je ne doute pas de ſa reconnoiſſance ; il a le plus grand beſoin de cette recette, pourvu qu'elle lui arrive aſſez tôt, & qu'il ne ſoit pas complettement enragé.

Item, je donne & légue à M. l'Archevêque de Paris une demi-douzaine de ſifflets, dont la vertu miraculeuſe eſt de reproduire ſon ſiffle

aigu à l'infini je lui conſeille d'en faire ; d'après mon don, préſent à la Nation ; elle lui ſervira à ſiffler impitoyablement le Clergé de France.

De plus, je laiſſe au comte de Mirabeau une ſomme de quarante-huit mille livres : quoiqu'il ſe ſoit déclaré mon plus grand ennemi, cette ſomme lui ſervira à rétablir ſes affaires, & à le mettre dans la poſition de ne plus tant viſer au miniſtere, quoiqu'il y ſoit autant porté par ambition que par intérêt : d'ailleurs, cette action me vaudra un bon point dans l'eſprit public, qui doit ſûrement apprécier le danger d'introduire dans le ſein d'une aſſemblée pure, reſpectable & impartiale des êtres dont la voix délibérative ne ſeroit que très-nuiſible à ſes opérations, & qui infailliblement dérangeroient la machine.

Je laiſſe à M. le préſident actuel de l'Aſſemblée Nationale, une paire de lunettes, dont le point de vue ſûr & fixe le déterminera ſûrement à ne plus ſe déclarer l'apôtre des eccléſiaſtiques & le protecteur de leurs rapacités.

Je donne & legue à M. l'archevêque de Narbonne, une commanderie de l'ordre du Saint-Eſprit, en lui conſeillant toutefois de ſe défaire également de la ſienne ; & de celle que je lui offre, ni l'un ni l'autre ne peuvent avec décence

s'avouer

s'avouer d'un ordre auſſi reſpectable, & que les catins ont depuis quelque-temps illuſtré par leurs ſoupiraux.

Item. Je donne & legue au premier Préſident du parlement de Paris, le lit que j'ai fondé aux Incurables : ſa maladie anti-patriotique ne pouvant ſe guérir, il pourra du moins y mourir en échappant au gibet civil que la loi Martiale s'apprête à planter en place de Grêve.

Je donne & legue à ce vieux coquin de baron de Breteuil, un coquillage qui m'a été donné par le comte de Buffon, à qui je demande pardon de tout mon cœur, d'avoir fait un cocu de plus en France & en ſon nom, lequel coquillage eſt titré par le vulgaire du nom de pucelage. Ce joyau incruſté d'or le dédommagera de tous ceux qu'il a ratés dans ſa vie, aux dépens de l'état, & bien payés.

Je donne & legue à la marquiſe d'Oſſun un inſtrument d'hiſtoire naturelle, qui m'a été donné par le ſieur Vicq d'Azir, provenant de la diſſection du ſieur Coffin, ſcélérat pendu en place de Grêve ; quand le diable y ſerait, il vaudra bien celui qu'elle poſſede, couvert en velours cramoiſi, dont elle ſe ſert tous les jours.

Je donne à mon cher Maury, une recette merveilleuſe qui ſe trouvera, à mon décès, dans

mes manuscrits. Par elle il se fera désormais écouter, en dépit du bons sens ; en outre, elle lui donnera un vernis de probité dont il a furieusement besoin.

Je laisse à la princesse d'Hénin, LE PORTIER DES CHARTREUX, enrichi de cinquante estampes nouvelles. Le nonce du pape m'en a fait cadeau. La vue de ces gravures lui renouvellera ce qu'elle m'a fait mettre en pratique, lorsque je suais sang & eau, pour lui donner des preuves de mon expérience. Un souvenir agréable l'engagera sans doute à détester davantage, son grand flandrin d'époux.

Item. Je laisse à l'évêque de Laon un chapelet, dont les pater d'or massif, lui conviendront certainement mieux que ceux qui sont enfilés à celui que porte toujours à ses côtés la princesse de Tarente ; qui a offert son cœur à Dieu, en faisant cela avec ce prélat par dévotion.

Item. Je donne & legue au prince de Nassau Sarbruk, une sonde avec laquelle il pourra juger de la nature de son hydropisie ; mais moi qui me suis exposé à en avoir une toute pareille, je lui proteste qu'elle ne provient que de l'ivrognerie dont il a contracté une si grande habitude con-

jointement avec tous les princes ſouverains d'Allemagne.

Item. Je céde à Henri-Charles-Louis, ſon fils, & prince héréditaire, une proviſion de mon immenſe forêt de Louviers; laquelle, conjointement avec celui qu'il porte ſur la tête, par l'entremiſe de Marie-Maximilienne-Françoiſe, princeſſe de Montbarey, ſon épouſe, pourront le chauffer pendant pluſieurs hivers.

Je laiſſe au Roi de Pruſſe, une proviſion de l'eſprit & des connoiſſances du grand Fréderic, que j'ai analyſé de ſes écrits avec mon compere THOMAS de l'Académie Françaiſe; il a bien tiré l'un & l'autre par le moyen de VOLTAIRE de MAUPERTUIS: je puis bien, en conſcience, faire de même.

Je laiſſe au prince de Luxembourg un cor, dont la vertu reſſemble à celui d'Aſtolph; il donne du courage aux poltrons qui s'en ſervent; il eſt couvert de verd-de-gris, faute d'uſage. Ah! Grands Dieux! j'aurois bien dû m'en ſervir.

Je laiſſe au duc de Saulx-Tavannes, une doſe de certaine poudre que j'ai en ma poſſeſſion, pour le préſerver des MORTS SUBITES NATIONALES; mais je l'engage en même temps à ſe mettre en garde contre les influen-

ces de ſa phyſionomie ; il a une potence dans une œil, une roue dans l'autre.

Je laiſſe au prince de Tingri, une partie de ma meute, en le prévenant qu'il y a parmi la quantité de chiens qui la compoſent, quelques-uns qui ſont enragés ; il ſeroit fâcheux que ce mal dangereux, dont il eſt probablement atteint, augmentât par la poſſeſſion de ſes ſemblables.

Item. Je donne & légue le château de mon duché d'Elbeuf au marquis de Souches, grand prevôt de Verſailles, pour le dédommager des iniquités qu'il a commiſes en prêtant ſon miniſtere à ſervir les infames vengeances des miniſtres anciens ; je le préviens cependant, que ce n'eſt pas un pays de franchiſe; garre la corde!

Je laiſſe à Joſeph II, Empereur des Romains, & frere de la belle couſine, un traité exact des maladies vénériennes, avec un remede sûr pour guérir la galle algérienne.

Je laiſſe à la comteſſe de la Tour-d'Auvergne un joli biſtouri, avec lequel je lui conſeille de ſe faire ouvrir les quatre veines ; quand ſon époux en feroit autant, il n'y auroit pas grand mal ; je conviens cependant qu'il eſt loin de valoir celui avec lequel je lui ai jadis entr'ou-

vert la veine jaculatoire, mais chacun donne ce qu'il a.

Item. Je donne à M. le marquis de la Fayette, actuellement général de Paris, une cornemuse propre à rassembler tous les bestiaux répandus dans les étables ou Districts de Paris.

Je laisse au Comité des subsistances un moyen admirable pour préserver les habitans de Paris de la faim..... Voudra-t-il s'en servir ? Il se trouvera dans mes papiers.

Aidez, je vous prie, ma mémoire, & dites-moi si je ne connoîtrois pas encore quelques-unes de mes créatures auxquelles je pourrois faire quelques FIDEI-COMIS. A cela, le scribe dépositaire des intentions de Lambesc répondit : n'avez-vous pas la précieuse DUCHESSE DE BOURBON, la dévote de LAMBALLE, l'hypocrite de PENTHIEVRE., & tant d'autres ? Bon ! répondit Lambesc, vous rafraîchissez mes idées. Je continue.

Item. Je donne & légue à la duchesse de Bourbon une pierre métallique & sympathique, laquelle, mise en bague & portée au doigt, la personne qui en fait usage, au moment où elle éprouve des velléités & des desirs contraires à

la chasteté, elle éprouve une piqûre qui lui prouvera que si elle l'avoit toujours portée, le front de son mari auroit toujours été à couvert des outrages qu'il a reçus.

Item. Je donne & legue à madame la princesse de Lamballe, un manuscrit intitulé, l'art de s'accommoder avec le ciel & les hommes, sans blesser la décence.

Je donne à son illustre pere, la dent canine d'un loup, s'il renonce à ses accaparemens de grains. Cette dent lui servira de MEMENTO pour ne pas oublier qu'il a dupé la bonne foi du peuple, & abusé de sa crédulité.

Je laisse & legue à Monseigneur le duc d'Orléans, un superbe cheval anglais, avec lequel il pourra continuer à se rendre immortel..... par les courses.

Item. Je donne au baron de Besenval, un petit bout de la corde du fameux reverbere, qui m'a été envoyée de Paris, comme une relique... Je lui conseille de la regarder comme un échantillon.

Je cede & legue à M. le prince de Condé, mon fusil de chasse: n'ayant pu faire tuer des hommes, il s'amusera à tuer des perdreaux.

Item. Je donne & legue à M. le duc de Mont-

morency une ſomme de cent mille livres, pour l'aider à continuer à ſoudoyer.

Je pardonne ma mort à Samſon, exécuteur des hautes œuvres, & lui donne mon ſabre, qui pourra lui tenir lieu de damas. Je puis en garantir la trempe, en ayant fait l'épreuve aux Tuileries. Sur ce, je prie Dieu qu'après ma mort, il me reçoive dans ſon ſein. Ainſi-ſoit-il.

LE CREDO DES TRAITRES

OU

La profeſſion de foi du Prince Lambeſc, & autres ariſtocrates.

JE crois en un Roi tout puiſſant, mais j'enrage de ne pouvoir être convaincu de la perte de ſon exiſtence ; je ſuis bien éloigné de croire à la légitimité du Dauphin ſon fils, je ſuis bien perſuadé qu'il a pris naiſſance dans le ſein d'une catin appellée Marie-Antoinette, non par l'opération du ſaint-eſprit, mais bien par les faits & geſtes d'un fréluquet du ſang-royal-frere du Roi, & décoré de cet ordre éminent. ET HOMO FACTUS EST ; il n'a pas

encore été crucifié; mais c'eſt le but de tous mes deſirs ; puiſſé-je être exaucé ! C'eſt la priere que j'adreſſe au Tout-Puiſſant, qui ne permettra pas qu'un bâtard de la branche des Bourbons s'aſſeoie ſur le trône Français. Si le fils de Dieu eſt reſſuſcité trois jours après ſa mort, grace au ciel, celui-ci reſtera pour jamais enſeveli dans la tombe, où il montera au ciel s'aſſeoir à la droite de ſon pere, à qui le même voyage eſt deſtiné. Je ne crois pas plus au Saint-Eſprit qu'aux deux autres perſonnes de cette royale trinité. Il eſt encore dans les eſpaces imaginaires. Le grand perpétueur de de cette race, eſt actuellement à Chamberry, & les facultés du Pere Tout-Puiſſant ſont détruites.

Je crois à l'égliſe catholique & apoſtolique, ou au moins à ceux de ſes miniſtres qui ſont de notre Égliſe, nous les révérerons, nous les chérirons, nous les défendrons, malgré l'épigramme de ce mauvais plaiſant, qui dit de nos chers évêques :

Quoi ! noirs prélats, infames animaux,
Qui, convoqués aux États-Généraux,
Avez enfin de l'auguſte aſſemblée
Trop ſçu flétrir l'union déjà troublée :

Vous

Vous reſterez pour pleurer à jamais,
Vos noirs tiſſus & vos lâches forfaits :
Dans ce ſénat, ou le diable m'emporte,
Vous donnerez l'eau bénite à la porte.

Nous leur conſerverons éternellement cette aveugle confiance, pourvu qu'ils raient de leurs prieres ſimulées, leur ridicule DOMINUS VOBISCUM, qui, dans leur bouche, ſera toujours ſans effet, ainſi que le, ET CUM SPIRITU TUO, comme le plus IMPUDENT DES MENSONGES.

LE MEA CULPA D'UN TRAITRE *.

J'AI manqué les grands coups, je m'en accuſe à la cabale ariſtocratique ; réfugié, condamné, je traîne mes jours dans l'opprobre & l'infamie. --- MEA CULPA.

J'ai voulu ſervir la fureur atroce d'une Reine barbare & ſanguinaire, dans l'eſpérance d'en être récompenſé par ſes criminelles faveurs ; la honte eſt maintenant mon partage. --- MEA CULPA.

* C'est toujours le Prince Lambesc qui parle.

Je me félicitois d'avance ſur le délicieux plaiſir de m'abreuver du ſang Français, d'allumer de ma perfide main le vaſte incendie qui devoit dévorer la plus belle des cités; le Ciel ne me l'a pas permis. --- MEA CULPA.

J'ai empoiſonné, par mes pernicieux conſeils, l'ame déjà vile & flétrie du comte d'Artois; je l'ai pour ainſi dire conduit à devenir fratricide & régicide; maintenant, ſans avoir changé de deſſein, il m'abandonne & me mépriſe; tel eſt le ſort du traître. --- MEA CULPA.

A Luxembourg, j'ai couché avec cette horrible gueuſe de Polignac; qu'en eſt-il arrivé? qu'elle m'a donné la chaude-p... A qui dois-je m'en prendre? hélas! ---MEA CULPA.

Tout le tiſſu de mon abominable vie eſt un ramas de crimes & de ſcélérateſſe; un ver rongeur me déchire perpétuellement les entrailles: ô Ciel! à ce ſupplice ſi juſte & ſi mérité, je reconnois ta vengeance: allons, frappons ma poitrine. ---- MEA CULPA.

Le gibet réclame en moi une proie qui ne ſauroit lui échapper. Un peuple qui demande ma mort à grands cris ſera ſpectateur de cette ſanglante tragédie, & m'adreſſera des imprécations qu'une rage légitime lui ſuggérera. Qu'en dois-je dire? --- MEA CULPA.

Mon corps, privé de sépulture après cet acte de vengeance, sera traîné dans la fange, comme ceux des scélérats que j'ai séduits, & qui ont été assez lâches pour se livrer à mes instigations & trahir leur patrie: il sera ensuite livré aux oiseaux de proie. ---- MEA CULPA.

Je comparoîtrai devant l'Etre Suprême, sans oser soutenir ses regards. Il m'accablera de sa colere: l'ai-je bien méritée? Ah! oui. --- MEA CULPA.

Puis-je douter qu'il ne me condamne à un châtiment éternel & rigoureux? Non, sans doute; mais, ---MEA CULPA.

Descendu dans l'empire infernal, je suis effrayé d'avance des tourmens qui m'y sont préparés; les chaînes, les roues, le fouet des furies, les serpens de Tyñphone, les chevalets, les plus horribes supplices, voilà mon partage. ----MEA CULPA.

Il faudra que, dans ce séjour, je me borne, quant à présent, à la société de Ravaillac, Jacques Clément, Damien, Charles IX, Christophe de Beaumont, Moliva, Malagrida, Mandrin, Cartouche, Louis XV, l'abbé Terray, & tant d'autres encore: qu'en dire? --- MEA CULPA.

Une seule chose peut diminuer ma peine, c'est qu'au premier jour, je verrai sûrement descendre la Reine de France, son cher d'Artois, monsieur l'insouciant le prince de Condé, Bourbon Conti, &c.... Alors ils diront comme moi: --- MEA CULPA.

J'y verrai de même de Juigné, ce fanatique, ce tartufe archevêque, qui viendra donner la bénédiction à tous les diables: que dira-t-il? ---- MEA CULPA.

J'y rencontrerai Lamoignon, Barentin, la Vrillière, Dubarry, Pompadour, la Lebrun, la marquise de Tessé. Je leur adresserai la parole, & leur dirai: chers compatriotes de disgraces, faites comme moi, --- MEA CULPA.

Le pape & son digne nonce y seront attendus. Ce dernier sera plus difficile à arranger; mais il faudra qu'ils y passent, & qu'ils prononcent, ainsi que moi, ---MEA CULPA.

FIN.